



Charte de fonctionnement de la CHAF

Classe à horaires aménagés Football

OBJECTIFS :

Cette Classe à Horaires Aménagés Football favorise la découverte et la pratique approfondie de l'activité Football au sein du collège Charles Suran de Boulogne sur Gesse. Elle fait partie intégrante du projet de l'établissement, du projet EPS et du projet AS et a donc, pour finalité, la réalisation des objectifs fixés par ces différents projets.

À ce titre, les règlements intérieurs de l'établissement s'appliquent.

Tout manquement d'un élève vis-à-vis de ces règlements entraînera des sanctions et une concertation avec les parents. Son fonctionnement implique donc toute la communauté éducative.

La CHAF permet :

- de motiver les élèves en leur donnant l'occasion de progresser,
- d'être valorisés dans le sport qu'ils affectionnent,
- d'exprimer des compétences qui peuvent contribuer à leur réussite scolaire et à leur reconnaissance sociale,
- de développer leur goût de l'effort et de les aider à mesurer les conséquences d'un travail suivi et régulier,
- de les ouvrir sur l'extérieur et de développer leur autonomie,
- de leur permettre d'acquérir une culture d'équipe et de vivre dans le cadre d'une solidarité collective,
- de les aider à évoluer dans une bonne hygiène sportive et de vie quotidienne et d'adopter des comportements de sécurité pour eux-mêmes et pour les autres et, ainsi, de participer à leur éducation citoyenne,
- de contribuer à la dynamique sportive de l'établissement.

FONCTIONNEMENT :

La responsabilité de la CHAF est confiée à deux intervenants éducateurs sportifs désignés par la Communauté de Communes Cœur et Coteaux de Comminges ainsi qu'un professeur d'EPS du collège, responsable pédagogique. Ils coordonneront le fonctionnement et définiront les contenus d'enseignements et les objectifs articulant le projet de la CHAF ainsi que les modalités d'évaluation des élèves.

Les élèves de la CHAF ont l'obligation de participer à **TOUTES les activités de l'Association Sportive** et pas seulement aux compétitions de football. De ce fait, ils devront être licenciés à l'UNSS (cotisation 20€).

Pendant les entraînements, l'implication de chaque joueur devra être totale en vue d'une émulation au sein du groupe permettant de favoriser la progression de chacun.

L'horaire de la CHAF est intégré dans l'emploi du temps de l'élève (les mardis et jeudis de 15h50 à 17h45) et, à ce titre, revêt donc **le même caractère obligatoire** que n'importe quelle autre matière.

La CHAF concerne les niveaux de classe de 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème} ainsi que des élèves de 6^{ème} volontaires en cours d'année scolaire.

Les élèves se rendent à l'entraînement en se présentant au portail de l'EPS devant le stade au début de la récréation de l'après-midi, soit à 15h50, où ils seront pris en charge par M. Avezac et M. Subreville.

Les parents se chargeront de les récupérer à la fin de l'entraînement, entre 17h30 et 17h45 au stade du collège. Les élèves internes seront pris en charge par les personnels de vie scolaire à l'issue de la séance.

En cas de blessure, les élèves devront être présents aux séances après en avoir informé M. Erraçarret.

SUIVI SCOLAIRE :

Les élèves de la CHAF auront un bilan à l'issue de chaque trimestre.

Les élèves de La CHAF ont l'obligation d'adopter une attitude correcte au collège sous peine d'être exclus de cette CHAF de façon ponctuelle et/ou définitive.

ENGAGEMENT DES ÉLÈVES :

Les élèves de la CHAF s'engagent à respecter la présente charte. En cas de non-respect des obligations de cette charte, un élève peut être, après concertation avec les responsables légaux, exclu de la CHAF. Les élèves s'engagent à participer à toutes les séances, à arriver en tenue adaptée et à respecter les horaires de la section sportive.

Fait le :

Signature des responsables légaux :

Signature de l'élève :